

auquel on avait généreusement ajouté 800 livres de bijoux consistant en un coulant, une croix en diamant et un fil de perles. Le contrat stipulait qu'en cas de pré-décès du mari, la veuve devrait recevoir dix mille livres s'il n'y a pas d'enfants plus une rente de cinq cents livres de douaire et quatre mille livres de bagues et de bijoux. S'il y a des enfants, deux mille livres de surplus, quatre mille livres de bagues et bijoux et son habitation au château de Saint Point avec l'équipage accoutumé en pareil cas. Il s'agissait d'assurer un douaire à la veuve éventuelle en la mettant à l'abri d'héritiers malveillants. Veuve qui ne pourra prétendre, comme c'est souvent le cas, à aucune autre disposition testamentaire.

Fils de Jean-Baptiste de Rochefort d'Ally et de Marie-Catherine Brûlard de Sillery, Jean-Amédée était né en 1666 et n'avait été baptisé que le 7 août 1668 à Saint Point. Il a servi très jeune dans la marine et a pris part au bombardement d'Alger en 1688. Par la suite il devint lieutenant des maréchaux en Gévaudan, député de la noblesse du diocèse de Mende et commandant la ligne de la rivière du Tarn au gouvernement de la ville de Sainte-Enimie. Son régiment de milice s'appelait *le régiment de Saint Point* et comptera 160 hommes en 1707. Pour des raisons de santé, il n'a pu se rendre au ban et arrière ban de la noblesse du Mâconnais auquel il a été convoqué en 1692. Sa femme avait alors engagé Thomas Gratier de Mâcon pour le remplacer moyennant 300 livres et un cheval harnaché qui lui appartiendrait à son retour. De ce premier lit naîtront quatorze enfants. Jean-Amédée mourra en 1734 après avoir épousé Catherine d'André en seconde noce .

Bien qu'il n'existe dans les archives aucune lettre d'érection qui atteste ces affirmations, les seigneurs de Saint Point se disaient comte dès 1660 et marquis dès 1727. La terre de Saint Point était de la mouvance en plein fief et en toute justice du roi à cause de son comté de Mâconnais et de son duché de Bourgogne. Elle faisait partie de la châtellenie de Prissé. Après être passée par alliance aux Ballincourt, qui la vendirent en 1776 à M. de Castellane moyennant 180 000 livres, la terre de Saint Point fut adjugée publiquement aux enchères à Pierre de Lamartine, le père du poète, le 10 février 1801 pour 80 050 francs. Après la mort de l'écrivain et homme politique, Saint Point qui avait été estimée à 100 000 francs dans son contrat de mariage le 25 mai 1820 fut vendue judiciairement le 24 août 1870 pour couvrir les dettes de l'auteur de Jocelyn. Le parc avait alors une contenance de quatre hectares et les terres situées sur Saint Point et Bougwillain étaient évaluées à soixante deux hectares.

Jean Baptiste Michon le seigneur de Pierreclos, procureur du roi au bureau des finances de Lyon s'avance à son tour dans la sacristie avec son